



Déclaration préalable CE DO Centre-Est du 20 décembre 2017

La CFE-CGC d'Orange avec les salariés d'Orange

Madame la Présidente du CE,
Mesdames et Messieurs les élus du CE DO Centre-Est,

Au lendemain des élections professionnelles chez Orange, plusieurs dizaines d'élues CFE-CGC, déléguées du personnel ou élues dans les Comités d'Etablissement, viennent de recevoir (ou pas compte tenu de l'utilisation de fausses adresses postales) des assignations en justice émanant de la 1^{ère} Organisation syndicale de l'entreprise demandant pas moins que l'annulation de leur élection, au motif que les listes déposées par la CFE-CGC Orange comportaient... trop de femmes.

Véritable attaque en règle, à date, cela représente pas moins de 25 procédures judiciaires en cours d'examen ou déposées !

Dans notre établissement, la procédure lancée par la CFDT vise à l'annulation d'une femme élue titulaire sur les listes CFE-CGC d'Orange, et d'un homme élu suppléant sur les listes CFE-CGC d'orange !

Pour les élues mises en cause, le choc est évidemment d'une violence inouïe. Ironie du calendrier, les assignations sont arrivées au beau milieu de la semaine de prévention de la violence contre les femmes... qui s'est terminé le 27 novembre.

Mais la démarche choque également toutes les militantes et tous les militants, très au-delà du périmètre de notre seule organisation, ainsi que nombre de personnes soucieuses de la diversité chez Orange, qui ont beaucoup de mal à comprendre la logique de cette attaque, ainsi que l'intérêt à agir de la 1^{ère} organisation syndicale chez Orange SA.

Pour rappel, il s'agissait chez Orange de la première élection comportant application de la loi dite « Rebsamen » pour instaurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances représentatives du personnel (IRP). Cette loi s'inscrit dans une série de mesures et d'initiatives visant à faire progresser la société dans son ensemble vers la parité relative, que toutes les organisations syndicales, déclarent appeler de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Nous étions tous d'accord sur la nécessité d'améliorer la présence des femmes dans nos instances représentatives du personnel, et tous déterminés à faire de meilleurs efforts pour y parvenir. D'ailleurs en DO Centre-Est nous avons plus d'élues.

Mais coup de Trafalgar ! A peine les résultats promulgués, voilà que l'organisation syndicale leader attaque en justice les élues de la CFE-CGC d'Orange, ceci restera longtemps dans nos esprits.

Jamais, au grand jamais, nous n'aurions osé penser que l'organisation ayant porté Mme Nicole NOTAT comme première femme à la tête d'une confédération syndicale française de 1992 à 2002, demanderait l'annulation de l'élection de plusieurs dizaines de femmes chez Orange !

Jamais, au grand jamais, nous n'aurions pensé qu'il se trouve une organisation syndicale pour demander l'annulation d'élections de femmes au motif qu'elles représentent la moitié des candidats présentés au sein d'une liste syndicale.

En effet, si les juges donnaient raison à l'interprétation de la Loi défendue par cette organisation, cela aurait pour conséquence l'annulation de l'élection de l'élue CFE-CGC de notre CE, d'une de nos élues femmes au CE OFS, et même la disparition toutes les femmes dans la délégation CFE-CGC au sein du CE IMTW jusqu'à la fin de la mandature.

Notons également qu'aucune autre organisation syndicale n'a vu ses élues et élus ainsi attaqués par la CFDT suite à cette élection, bien que l'analyse démontre qu'elles-mêmes n'ont pas respecté partout la parité relative.

Il est néanmoins vrai que seule la **CFE-CGC** a beaucoup progressée, ayant obtenu un grand nombre de postes d'élu(e)s devenant la deuxième organisation syndicale au niveau de l'UES Orange, et le poste de représentant du personnel cadre au Conseil d'Administration d'Orange (anciennement détenu par la CFDT !). Nous ne saurions croire que cette organisation syndicale, puisse seulement envisager de se venger devant les tribunaux du résultat sorti des urnes.

La **CFE-CGC** continuera à défendre, dans les entreprises qui ne peuvent ou ne veulent pas respecter l'égalité homme femme dans les effectifs, en accordant aux femmes la place qui leur revient parmi ses candidats et ses élus.

En attendant donc que la justice se prononce, la CFE CGC s'est mise au travail, avec pour seul objectif d'œuvrer au service des hommes et des femmes de notre entreprise. Et ainsi mériter toute la confiance que les salariés nous ont massivement accordée.

Je vous remercie pour votre attention